

COMMUNIQUE DE PRESSE

15.05.2014

INFORMATION REGLEMENTÉE

Une ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Bruxelles, rendue sur requête unilatérale, suspend les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2014 relatives à la scission partielle de **TEXAF** et la constitution d'**IMBAKIN HOLDING**.

Les actions d'**IMBAKIN HOLDING** ne pourront donc pas être créées et remises aux actionnaires de **TEXAF** tant que cette ordonnance produira ses effets.

TEXAF fera tierce opposition à cette ordonnance dans les plus brefs délais.

TEXAF, constituée en 1925, est l'unique société d'investissements à vocation industrielle, immobilière et agricole, cotée sur Euronext, ayant à ce jour toutes ses activités et filiales en République Démocratique du Congo. Cette cotation en bourse des activités congolaises et les obligations de bonne gouvernance et de transparence qui en découlent constituent un atout majeur du groupe pour la promotion du secteur formel en RDC.

Contact: Philippe Croonenberghs, CEO: +32 495 24 32 64
Christophe Evers, CFO: + 32 495 24 32 60